

Maison de la culture de Seine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Exercices 2019 à 2024

« Scène nationale » est un label créé en 1991, attribué par l'État à des structures, dont l'objet est de contribuer à la décentralisation théâtrale et de participer au développement culturel sur un territoire. En 2024, il existe 78 scènes nationales en France, dont neuf en Île-de-France.

Dans le cadre d'une enquête régionale, la chambre régionale des comptes d'Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion des neuf scènes franciliennes dont celle de Bobigny, portée par l'association « **maison de la culture de Seine-Saint-Denis** » (MC93).

Créée en 1974, installée dans des locaux inaugurés en 1980, la MC93 se singularise des autres scènes franciliennes par l'importance de son budget (le deuxième de France) et par ses activités propres de production de spectacles.

Les principaux constats de la chambre

- Une gouvernance centralisée sur la direction et une prévention insuffisante des conflits d'intérêts potentiels
- Un engagement artistique, culturel et territorial indéniable, mais des données quantitatives et qualitatives lacunaires sur les publics et le coût des activités hors programmation
- Une programmation ouverte à l'international qui attire un public croissant
- Des manquements aux règles de la commande publique
- Une structure bien pilotée mais une situation financière précaire

Les principales recommandations de la chambre

- Adopter une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts
- Systématiser l'exploitation des données de la billetterie dans les rapports d'activité pour renforcer l'évaluation de l'activité et la qualité de l'information du conseil d'administration
- Adopter des outils de suivi analytique des coûts pour les activités en hors programmation artistique, y compris les activités qui ne font pas l'objet de subventions fléchées
- Faire un inventaire physique intégrant le matériel scénique et compléter l'inventaire comptable en valorisant les propriétés immatérielles de l'association

chiffres clés

	2019	2020	2021	2022	2023
Charges totales en euros ¹	7 162 234	7 780 429	7 780 429	9 142 157	9 868 206
Nombre total de spectateurs	46 890	22 492	27 401	57 295	76 341
Coût par spectateur en euros	153	320	284	160	129
Total subventions publiques	5 535 639	5 668 062	5 708 942	5 676 062	5 961 062
Coût fonds publics par spectateur €	118	252	208	99	78

Source : CRC d'après les données de l'association



La réglementation relative aux scènes nationales a été actualisée en 2016 et 2017. L'arrêté du 5 mai 2017, dispose ainsi que ce label est attribué à « *un établissement artistique et culturel de référence nationale exerçant des missions de diffusion artistique pluridisciplinaire, d'appui à la création contemporaine ainsi que d'action culturelle* ». Le cahier des missions et des charges, relatif au label, annexé à l'arrêté de 2017, précise que ces établissements doivent répondre à trois engagements : **1) un engagement artistique** (offrir une programmation pluridisciplinaire et équilibrée entre les différentes disciplines) **2) un engagement citoyen**, culturel et territorial (mise en œuvre d'un programme en partenariat avec les acteurs locaux) et **3) un engagement professionnel** (mesures de soutien aux artistes).

Lien vers le rapport : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-10/IDR2025-32.pdf>

¹ Ces charges ne comprennent pas les charges relatives aux spectacles de la MC93 en tournée.